

Société | Le barreau de Bordeaux « plus que jamais debout », pour le bâtonnier Christophe Bayle



Le barreau de Bordeaux a présenté un bilan de l'année 2020 plutôt concluant, très peu impacté par la crise sanitaire. Une année marquée par la solidarité et l'engagement auprès des justiciables. Celle à venir se veut porteuse de projets, avec notamment la création d'une plateforme à destination des mineurs non accompagnés, mais aussi la volonté de mettre en place un « bus du droit et de la création d'entreprises », à l'été 2021.

Malgré une année particulière, le barreau de Bordeaux « se porte bien et est plus que jamais debout », se réjouit le bâtonnier Christophe Bayle. Assez peu impactés par la crise sanitaire, « seulement » 10% des avocats du barreau bordelais ont souffert et ont pu bénéficier d'aides venant des pouvoirs publics, de la Région ou encore de la mairie de Bordeaux. Le barreau de Bordeaux a été le premier de France à se mobiliser pour maintenir la défense des droits des justiciables. Fait qui rend très fier le bâtonnier.

La solidarité a été le maître mot, en instaurant notamment des permanences des entreprises et salariées, afin de répondre par exemple aux questions sur le télétravail et le chômage partiel. Un numéro d'urgence a également été mis en place à destination des personnes victimes de violences intra-conjugales, et c'est près d'une centaine de femmes qui ont pu en bénéficier. « Il n'était pas question de laisser les gens seuls », souligne Christophe Bayle. Des permanences en droit des logements et des patients ont également vu le jour. « Cela nous a évité de sombrer dans la sinistrose du premier confinement, ça nous a aidé », précise-t-il.

L'année 2020 a aussi été marquée par différentes actions tournées vers l'avenir, qui se poursuivront en 2021, avec notamment la création d'un pôle territoire du conseil de l'ordre. Mais alors qu'est-ce que c'est ? Un rassemblement de confrères destiné aux avocats qui sont inscrits au barreau de Bordeaux mais dont le cabinet est assez éloigné de la cité bordelaise. « Il permet de recréer le lien entre la population et les avocats, en se rapprochant des acteurs économiques locaux et de se rassembler autour de projets fédérateurs. » L'autre innovation est la création, le 8 décembre dernier, du centre d'arbitrage du barreau de Bordeaux. C'est un regroupement de confrères qui va permettre au barreau d'affaires de pouvoir développer ses offres de services au bénéfice de la clientèle bordelaise en matière d'arbitrage. « C'est important car cela correspond à une demande des justiciables et idéalement à un souci de proximité », éclaire le bâtonnier.

2021, une année prometteuse

L'année à venir va, en plus de poursuivre les actions déjà commencées, permettre la mise en place d'autres

projets. Notamment la mise en service d'une plateforme digitalisée du pôle mineurs non accompagnés (MNA). Un projet porté « à bout de bras » par Christine Maze en partenariat avec le Conseil départemental et sa vice-présidente feu Emmanuelle Ajon. Le bâtonnier Christophe Bayle, très touché que cette dernière ne puisse pas voir l'aboutissement de ce projet, tient à rendre hommage à cette « femme remarquable ».

Un pôle a été créé il y a plusieurs mois de cela, à destination des mineurs étrangers. « Venus principalement d'Afrique Subsaharienne et notamment d'Afrique de l'Ouest, après parcours migratoire chaotique souvent horrible, ce sont des gamins très abimés », précise-t-il. Le nombre de mineurs non-assistés ne cesse de croître en Gironde. En 2019, c'est 1 100 jeunes qui ont été pris en charge par l'aide sociale à l'enfance, contre à peine 200 en 2016.

Cette plateforme, concrètement, en quoi consiste-t-elle ? Opérationnelle depuis trois semaines, elle est dédiée à l'ensemble des travailleurs sociaux et encadrants du Conseil départemental et des associations. Elle regroupe 50 avocats spécialisés en droit des mineurs, droit des étrangers, du travail ou encore de la santé. Elle permet aux encadrants et travailleurs sociaux, grâce à une rubrique FAQ évolutive, de trouver des réponses aux questions les plus fréquentes. Mais aussi, d'obtenir une réponse rapide, de la part d'un avocat. Le plus gros des avantages est aussi la dématérialisation des dossiers, avec la possibilité de répertorier l'ensemble des pièces nécessaires pour lancer une procédure. La prise de rendez-vous avec un avocat sera rapide puisque, du lundi au vendredi, un avocat sera désigné sur l'ensemble de la journée et donc disponible. En clair, elle assure un lien entre les encadrants, les mineurs non accompagnés et les avocats.

La plateforme n'est pas le seul projet phare. Un « bus du droit et de la création d'entreprises » sillonnera pas moins de 96 communes éloignées, dès l'été 2021. Les communes ont été déterminées avec le Conseil départemental. L'objectif est de proposer des « consultations pour tout venant, gratuites, d'une durée de trente minutes ». « Le but est d'aller dans les territoires de désert juridique. C'est juste de l'accès au droit et ça fait parti de notre mission de service public », précise le bâtonnier.

Mélanie Philips

Crédit Photo : Aqvi.fr

Publié sur aqvi.fr le 28/01/2021

[Url de cet article](#)